

INFORMATIONS

STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

VILLINGEN

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
PARIS 9^e - TEL. TRI. 78-44, 78-45

Rédacteur en chef :
H. PERRON

N° 40. — MAI 1951

Prix du numéro :
15 francs



Nos camarades belges des Stalags V viennent de tenir leur réunion annuelle, le dimanche 29 avril, à Mons.

Une délégation de notre Amicale, composée du président Langevin et des camarades Rupé, Gehin et Rose, s'est rendue en Belgique, à cette date, pour répondre à l'aimable invitation de nos voisins.

C'était une occasion de resserrer, une fois de plus, les liens d'une amitié qui ne s'est jamais démentie derrière les barbelés. Les années ont beau passer; nous n'oublions pas nos compagnons de captivité, avec qui nous partageons tant de souvenirs communs. C'est pourquoi nous avons accepté avec joie d'être présents à Mons, d'autant plus qu'à l'attrait du voyage s'ajoutait le plaisir de revoir un grand nombre de visages connus.

Disons tout de suite que cette réunion remarquablement organisée a été un gros succès, tant par le nombre des participants que par l'atmosphère de franche camaraderie qui y régnait.

Il est indéniable que les Belges ont conservé à un degré très élevé l'esprit de solidarité qui était de règle dans les camps. Ils n'hésitent pas à venir se regrouper une fois par an pour démontrer qu'ils ne sont pas indifférents aux travaux de leur Amicale.

CHEZ NOS AMIS BELGES

Nous avons, nous Français, éprouvé beaucoup d'étonnement en constatant l'affluence qui se pressait à l'église Sainte-Waudru... et aussi un peu d'amertume en faisant mentalement certaines comparaisons.

Après le service solennel à la mémoire des camarades décédés et un beau sermon du R.P. Thieffry, aumônier de l'Amicale, une gerbe de fleurs fut déposée, au monument aux morts de Mons, par le président Paul Roland.

A la sortie de l'église, nous eûmes la joyeuse surprise de revoir l'abbé Bonichon, ancien aumônier de Villingen et actuellement curé doyen de St-Jean-de-Losne, en Côte-d'Or. C'est un habitué des réunions belges. Il se retrouve fidèlement chaque année au rendez-vous du dernier dimanche d'avril.

L'Assemblée générale était fixée à 11 h. 30, dans la grande salle gothique de l'hôtel de ville. Y assistaient, à titre officiel, un représentant du gouverneur de la province du Hainaut et le vice-président de la Fédération Nationale des Anciens P.G. Belges.

Notre ami Roland ouvrit la séance par un bel exposé très bien venu, au cours duquel il exalta l'amitié franco-belge. Lui succé-

dèrent, Daulie, secrétaire de l'Amicale, qui soumit son rapport détaillé, et Destrain, trésorier, qui fit le point de la situation financière.

L'ordre du jour comportait ensuite diverses questions, telles que la modification des statuts, — par suite de la fusion avec le V A — et le renouvellement d'une partie du Bureau.

Après quoi, Langevin prononça une allocution très applaudie pour répondre aux souhaits de bienvenue, présenter le salut fraternel des ex-P.G. français et remercier nos voisins de leur accueil si chaleureux.

La parole fut alors donnée aux deux personnalités officielles. Le représentant du gouverneur s'attacha à démontrer la compréhens-

sion des pouvoirs publics à l'égard des problèmes prisonniers, tandis que le vice-président de la Fédération dressa un bilan des résultats déjà obtenus.

Enfin, les divers points du programme ayant été examinés, la séance fut clôturée par un pertinent discours de Paul Simonis, ex-homme de confiance du V A.

Une demi-heure plus tard, la plupart des congressistes se retrouvèrent à l'hôtel Dupuis, dans une rue voisine.

L'élément féminin n'était pas exclu et nombre de charmantes dames agrémentaient le repas de leur présence.

Ce fut un déjeuner de camarades, heureux de se retrouver et de rappeler quelques bonnes histoires — à mots couverts, parfois, à cause des dames qui prêtaient l'oreille !

Au dessert, l'abbé Bonichon, dans une brillante et spirituelle improvisation, expliqua les raisons de son voyage et rappela qu'il avait participé aux entretiens qui préparèrent la naissance de l'Amicale.

Et quand vint — trop vite — l'heure de se quitter, tout le monde était d'humeur joyeuse. Il n'était qu'à voir le peu d'empresse-

ment que mettaient les groupes à se séparer, pour comprendre l'utilité de telles journées.

Nous étions, de notre côté, triplement satisfaits; d'abord d'avoir renoué des contacts auxquels nous attachons tant de prix, ensuite d'avoir revu de multiples figures familières et sympathiques, enfin d'avoir été témoins, — six ans après le retour d'Allemagne, — d'un bel exemple d'union agissante; et ceci est toujours un réconfort pour ceux qui poursuivent un même but.

Pour maintenir une telle cohésion, il faut, certes, ne pas rester passif, et l'honnêteté oblige à souligner le dévouement du Comité directeur, en particulier le rôle prépondérant de l'inlassable Paul Roland, activement secondé par ses fidèles Daulie, Destrain, Tassoul et Hambye.

En résumé: magnifique manifestation pour laquelle nous devons remercier tous nos amis d'outre-Quévrain, qui savent si bien recevoir les visiteurs, d'une manière si simple et si spontanée qu'elle met tout de suite en confiance.

Et, en souhaitant une longue prospérité à leur Amicale, nous espérons accueillir bientôt, à notre tour, une délégation belge, que nous attendons de pied ferme à Paris.

Mle 23.653.

LE BILLET DU P'TIT CHEF

Introduction

Coucou, me re-voilà ! Certains camarades m'ayant fait le reproche amer de mon silence (ma parole, on lit donc entièrement le journal ? ? ?) je me décide une nouvelle fois à reprendre la série de mes élucubrations. Tant pis pour tout le monde !

Courrier

Merci à tous les anciens qui m'ont fait transmettre leur bon souvenir, spécialement à Toto, « le dingue », et à Manguin, « le Prof », dont j'ai bien reçu la dernière lettre. Au plaisir de les voir tous ! Revu aussi Charles Solt; qui pense encore à lui ?

Roger Mignot, ancien du V B et de Rawa-Ruska, transmet à tous les anciens de ces deux lieux de plaisir ses bonnes amitiés. Il recevra toujours avec joie leur visite au bar du « Dupont-Montparnasse ». Avis aux assoiffés !!!

Poisson d'avril

Les copains du V B qui ont écouté le dimanche 1^{er} avril l'émission du « Grenier de Montmartre » ont bien dû rigoler ! L'inénarrable Paupiette discutait avec Jean Lec sur l'attribution aux artistes par les journalistes des prix « citron » et « orange ». Après divers commentaires sur tous ces prix actuellement très répandus sous divers titres, elle suggérait la création d'un « Prix Potiron » et voyait comme candidats éventuels Gabriello et... Roger Saget ! Il est vrai que, dans une émission précédente, Gabriello citait la présence de Roger dans le match de football des 100 kilos ! Décidément l'équipe de « foot » des vedettes de la « Rotlotte » conduit à tout !

Pour ma part (et j'espère ne pas être le seul, certainement) il m'est toujours très agréable d'apercevoir sur l'écran la figure sympathique du gros Roger; « Tire-au-Flanc » et « La Patronne » nous ont permis d'observer deux compositions bien divertissantes, et, s'il ne joue pas les grrrandes vedettes, il a tout au moins le mérite de nous faire rire; ce qui est énorme à une époque assez morose et où le baratin, le bla-bla-bla et l'esbrouffe remplacent souvent le talent !

Enigmes

Pour une fois, l'Angleterre, pays calme et méthodique, se trouve en présence de deux problèmes :

1^o Quelle est la véritable nationalité de la petite Susan Prokopowicz, actuellement hospitalisée à Plymouth, née au large des côtes du Portugal à bord d'un navire hollandais se rendant du Venezuela en Grande-Bretagne ? Pour simplifier la question, ajoutons que la mère, Anglaise, est mariée à un Polonais d'origine canadienne. C'est simple, n'est-ce pas ?

2^o A Birmingham, le nommé Clemas décède d'un arrêt du cœur au cours d'une opération. A l'aide de massages prolongés, le chirurgien fait renaître les pulsations vitales; le patient survit trois jours et décède sans retour.

Le médecin de l'état civil a exigé :

a) une inscription de décès (premier arrêt du cœur);
b) une déclaration de naissance (quand le cœur s'est remis à battre);
c) une déclaration de décès final.

Si bien que la pierre tombale du patient peut porter la mention suivante : « Ci-git Clemas, décédé à quarante ans, né le même jour et mort trois jours après. »

(Voir la suite page 4)

Le petit mot ennuyeux du Trésorier

Quelles sont les ressources de votre Amicale ?

Les cotisations et les bénéfices de nos fêtes.

Quelles sont les dépenses ? Les secours que nous accordons (et nous en accordons, soyez-en sûrs !) et le journal (que vous recevez tous les mois).

Vous aimez votre journal ? Voulez-vous continuer à le recevoir régulièrement ?

Voulez-vous que nous continuions à dépanner nos amis momentanément gênés ? Et qui peut dire qu'il n'aura pas un jour ou l'autre besoin de l'Amicale ?

Vous avez deviné, mes amis, à quoi le trésorier voulait en venir ?

Oui, il faut payer votre cotisation. Et faites-le de bon cœur. N'attendez pas nos mandats « recouvrement », cela vous coûtera beaucoup plus cher et nous occasionne un surcroît de travail dont nous nous passons volontiers.

Il faut que notre Amicale vive.

Allons, un mandat ou une visite au siège. (Permanence tous les jours, de 14 à 19 heures.)

ÉCHOS DU VOYAGE A MONS

L'ami Roland n'a pas changé. Jovial, bonhomme, familier, il est sans conteste l'âme de l'Amicale. Sans lui, elle ne connaîtrait pas son essor actuel. Sur 1.500 P.G. belges qui appartenaient au V B, 50 à peine ne sont pas membres de l'Amicale.

Roland sait mettre un nom sur toutes les têtes; il se rappelle encore les Kommandos, les matricules et cite sans hésitation les adresses et situations de famille.

Quand un amicaliste se montre réticent pour le paiement de sa cotisation, il est contacté tout de suite et, si besoin est, on va le trouver à son domicile. Il est rare que l'intéressé ne fasse pas immédiatement amende honorable...

C'est Daulie, ex-homme de confiance de Biberach, qui assurait l'organisation de l'Assemblée de Mons. Inutile de préciser que tous les détails avaient été minutieusement réglés. Comme autrefois, Daulie continue à payer largement de sa personne. Pour reprendre les termes de Roland, c'est « une des chevilles ouvrières de l'Amicale » (l'autre étant le trésorier Destrain).

En parlant de Biberach, les souvenirs sont accourus en foule : « Ah oui ! un Kommando vrai-

ment au poil ! — un entrain, une entente, comme il était rare d'en trouver ! » A la fin de la captivité, il y avait sous le plancher du baraquement de quoi nourrir le Kommando pendant trois semaines. C'était une fabrique de conserves de la ville qui avait contribué, pour une grosse part, à la constitution de ce stock de réserve.

A Bruxelles, — car nous sommes allés d'abord à Bruxelles — nous avons eu un guide avisé en la personne de l'ami Louis Tassoul. Quelqu'un qui le connaît bien lui avait prêté, jadis, en voyant son maintien à table, une attaque d'apoplexie à bref délai. Mais il a déjoué toute prévision et conservé sa ligne de jeune premier.

A Laupheim, où il était homme de confiance, il jouissait d'une solide réputation de marcheur, 40 kilomètres ne lui faisaient pas peur et il battait des records sur toutes les routes de la Haute-Souabe... A présent, il ne pratique plus ce genre de sport que modérément !!!

Un autre que nous avons pris plaisir à revoir, c'est le camarade Arnold André. Toujours de caractère enjoué, il n'a pas oublié le Kommando d'Eberhardzell et il se rappelle au bon souvenir de tous.

C'est avec lui que nous nous sommes documentés sur la diversité des bières qui existent en Belgique. De l'« Export » à la « Gueuse », en passant par le « Scotch », le « Pale ale » et quantité d'autres, nous n'avions que l'embaras du choix. Notre conseiller connaissait la question; avant guerre, il buvait régulièrement chaque dimanche : 15 « Export » le matin et 25 l'après-midi... On ne pouvait être à meilleure école...

L'abbé Bonichon ne craint pas les distances. Chaque année, il vient apporter la bonne parole à ses anciens paroissiens. Il a assisté à la gestation de l'Amicale belge et l'a tenue, pour ainsi dire, sur les fonds baptismaux.

(Voir la suite page 4)

PENSÉES P. G.

En cage, l'oiseau apprécie le temps où il était libre.

Aux chaînes les plus dorées mieux vaut la liberté.

C'est loin de sa patrie qu'on apprend à l'aimer.

Certains instants de la vie sont souvent plus précieux que la vie elle-même.

On ne se fait pas des amis, on les découvre.

Propagande d'Etat, mensonges officiels.

Honneur de servir pour beaucoup, honneur de dominer.

Que savons-nous de la vie : peu.

Que savons-nous de la mort : rien.

La couleur de la liberté ne s'apprend qu'en prison.

Un seul homme courageux. Fait plus que mille peureux.

Homme, l'orgueil est parfois qualité s'il naît sous les chaînes.

Vis au mieux, ce jour. Hier est le passé, les souvenirs, Demain le futur, l'incertain.

André Chabert,
Mai 1941.

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Au groupement de la région lyonnaise

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Le Congrès Régional des Amicales de Camps de la région lyonnaise, groupant les Amicales de Camps de l'Ain, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône et la Saône-et-Loire, a eu lieu les 31 mars et 1^{er} avril à Lyon.

La journée du samedi a été entièrement consacrée à l'étude du problème de l'unité P.G. vue sous ses trois aspects, à savoir :

Unité des Amicales nationales par Wehrkreise;

Articulation des Amicales par rapport à l'U.N.A.C. et aux Amicales de province;

Unité avec les associations départementales, donc avec la Fédération.

Trois commissions avaient été désignées pour étudier ces trois points.

Le dimanche se tenait l'Assemblée plénière du Congrès, sous la présidence de René Seydoux, président de l'Union Nationale des Amicales de Camps, assisté de Simonneau, secrétaire général de l'U.N.A.C., de Vimont, délégué de l'Amicale Nationale du VIII C, de Pagay, délégué régional de l'U.N.A.C., des délégués départementaux et de Bornat, président du Groupement des Amicales de Camp de la région lyonnaise. L'A.D.C.P.G. du Rhône était représentée par notre camarade Rinaudo.

Bornat ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à nos camarades venus de Paris pour ce congrès, aux délégués départementaux ainsi qu'à Rinaudo, délégué de l'A.D.C.P.G., et à tous les présents.

Pagay prend ensuite la parole pour souligner le travail accompli par les membres des trois commissions. Puis il donne la parole à Lacruche, rapporteur de la Commission, présidée par Gourgenay, qui avait à traiter de l'Unité des Amicales nationales par Wehrkreise.

Ce rapport fait ressortir que les Amicales nationales sont fortement engagées dans la voie du regroupement par Wehrkreise et que, sur le plan régional, la situation des Amicales est variable suivant les principaux centres, quatre régions étant particulièrement florissantes.

L'obstacle majeur semble résider dans le fait que certains membres influents des Amicales nationales n'ont pas su, au moment opportun, faire preuve de l'abnégation nécessaire dans l'intérêt même de leur Amicale.

Il est possible d'ailleurs qu'ils ne se soient opposés au regroupement par Wehrkreise que dans le but de sauvegarder l'autonomie du Stalag auquel ils avaient appartenu.

Enfin, il se peut que des Amicales plus fortunées aient boudé l'hypothèse d'un regroupement avec des Amicales moins aisées.

Il semble pourtant que ce regroupement permettrait une diminution des frais par la création d'un secrétariat commun et peut-être aussi des économies sur le prix de revient d'un journal.

Sur le plan lyonnais, un tel regroupement est fait depuis plusieurs années et les Amicales n'y ont trouvé que des avantages.

C'est pourquoi la Commission propose au Congrès l'adoption du vœu suivant :

Le Congrès Régional des Amicales de Camps, réuni à Lyon, le 1^{er} avril 1951, invite l'U.N.A.C. à demander aux Amicales nationales qui n'ont pas encore compris tout l'intérêt que présente le regroupement par Wehrkreise, dont dépend leur survivance même, d'inscrire cette question à l'ordre du jour de leur plus prochaine Assemblée générale et d'en poursuivre la réalisation sans délai.

La parole est ensuite donnée à Fournel, rapporteur de la Commission, présidée par Diennet, devant traiter de l'articulation des Amicales nationales par rapport à l'U.N.A.C. et aux Amicales de Province.

Le rapport traite du problème de la cotisation et propose une cotisation nationale annuelle, unifiée à tous les Wehrkreise, 300 fr. par exemple. Cette cotisation serait perçue par le trésorier régional et ventilée, par exemple, ainsi : 200 francs au trésorier du Wehrkreis national; 25 francs au trésorier de l'U.N.A.C.; 75 francs au Wehrkreis régional.

Au cas où la caisse des Wehrkreise régionaux serait florissante, elle effectuerait des virements aux Wehrkreise nationaux, ceux-ci prenant la charge totale des secours, avec répartition équitable sur le plan national, ainsi que des frais d'édition du journal.

Le deuxième problème est celui de l'organisation de l'U.N.A.C. qui doit être l'organisme de liaison entre toutes les Amicales de Wehrkreise et les autres organismes prisonniers ainsi qu'avec les pouvoirs publics.

Il faut donc fournir à l'U.N.A.C. des moyens moraux en lui apportant le soutien constant de tous ceux qu'intéresse la cause prisonnier et aussi des moyens financiers par le versement d'une partie des cotisations devant permettre à l'U.N.A.C. de créer un secrétariat, d'imprimer une page insérée dans le journal de chaque Wehrkreis et enfin de prendre à sa charge les frais de déplacement des délégués de l'U.N.A.C. et des délégués régionaux.

C'est enfin Richard qui termine la lecture des rapports par celui de la Commission, présidée par Berliet, chargée d'étudier l'unité avec les Associations départementales donc avec la F.N.C.P.G.

Ce rapport donne d'abord la définition :

— des Amicales : nées de l'amitié au camp, elles se doivent de subsister par la bonne entente, la bonne camaraderie qui a lié les prisonniers d'un même camp;

— de la F.N.C.P.G. : ensemble de prisonniers de guerre à leur retour de captivité pour œuvrer sur un but revendicatif et social né de cette captivité.

Si aucun de ces deux mouvements ne doit disparaître, il est nécessaire qu'une force unique se ferme à la tête des associations. Ce rassemblement doit partir de la base, afin que ceux à qui la représentation des anciens prisonniers sera déléguée agissent en accord avec la majorité et la puissance du Monde Prisonnier.

Il est rappelé qu'au Congrès d'Aix-les-Bains en 1950 la F.N.C.P.G. avait accepté la création, proposée depuis longtemps par l'U.N.A.C., d'un Comité de coordination entre la Fédération, l'U.N.A.C., l'U.N.E.G. et les Amicales Professionnelles.

Les rapports entre les deux mouvements sont actuellement très satisfaisants. Il faut, à l'heure actuelle, un départ pour jeter les bases de l'Unité du Monde Prisonnier.

Sur le plan départemental, conclut Richard, la communauté d'action pourrait être un exemple pour les dirigeants nationaux : la coordination sur le plan social est accomplie; sur le plan d'action, elle nous a déjà valu le Cercle du P.G., la manifestation du 3 septembre 1949, les kermesses. Pour peu que nos camarades de l'A.D.C.P.G. soient dans le même état d'esprit que nous, nous pouvons espérer que l'Unité départementale ne sera pas un vain mot.

Pagay remercie les camarades ayant travaillé dans les commissions et invite les congressistes à présenter leurs objections.

Personne ne demandant la parole, René Seydoux expose le point de vue de l'U.N.A.C. sur les questions traitées :

Il apparaît, dit-il, que la Fédération, en tant qu'élément dirigeant, considère qu'elle a fait le maximum pour que l'entente puisse se faire. C'est aussi notre opinion pour l'U.N.A.C. Il faut donc voir ce qui ne marche pas en ce qui concerne les réunions que l'U.N.A.C. a essayé de provoquer par tous les moyens.

Grâce à ses effectifs, la Fédération a depuis 1945 une position dominante qui lui a permis de demander pour les P.G. et de réclamer en leur nom les satisfactions

morales et matérielles qu'ils sont en droit d'obtenir et, par la force même des choses, de faire la politique du Monde Prisonnier. Mais il y a autour d'elle un certain nombre d'organisations qui ont des opinions différentes et qui sont en droit de participer à la définition de cette politique. Il y a l'U.N.A.C., l'U.N.E.G. et un certain nombre d'associations professionnelles. Tout ceci est à mettre au point.

Sur le plan personnel, il n'y a pas, entre les dirigeants de l'U.N.A.C. et ceux de la F.N.C.P.G., une animosité quelconque. Rien ne nous empêche de marcher la main dans la main. Les éléments qui s'opposent sont ailleurs. Il y en a eu dans le Bureau de la Fédération et il y en a eu chez nous. L'opinion générale du Bureau de l'U.N.A.C. a changé et la tendance majoritaire qui s'opposait à l'Unité avec la Fédération, tout en maintenant son désir légitime d'indépendance, est désireuse d'une entente.

On se heurte à deux obstacles : la cotisation et la carte uniques : Le jour où nous aurons les éléments de cette solution, je crois, dit Seydoux, que nous aurons avancé le problème de l'Unité. Je pense reprendre la question sur le plan régional et départemental pour voir si, en trouvant une solution locale, on ne pourrait pas montrer le chemin à Paris.

L'autre obstacle réside dans la position très personnelle de l'U.N.E.G. L'U.N.E.G. a deux qualités : elle groupe d'une part les anciens de 14-18 et ceux de 39-45 et sa force est sa valeur morale.

Seydoux estime qu'il est indispensable pour l'U.N.A.C. de ne pas perdre le contact avec l'U.N.E.G. et qu'elle doit servir d'élément de liaison entre l'U.N.E.G. et la F.N.C.P.G.

Nous avons, continue-t-il, demandé une représentation plus grande à l'Office National. Cet Office est en réorganisation. Nous aurons de nouvelles discussions et j'espère que nous arriverons à un peu plus de représentation à la Commission permanente. Cette réorganisation présuppose déjà une entente, peut-être pas sur le nombre de délégués qu'aura chaque association de prisonniers, mais sur la politique que suivront les P.G.

Les prisonniers restent le groupement d'anciens combattants le plus important de France. Si nous nous entendons, il n'y aura pas un seul groupement d'anciens combattants qui aura autant d'adhérents que nous.

Seydoux signale qu'il est important de donner la possibilité aux délégués nationaux et régionaux de l'U.N.A.C. de se déplacer autrement qu'à leurs frais.

Je crois, dit-il, qu'il faudra arriver à une cotisation unique, beaucoup de camarades ne voulant pas payer deux cotisations.

Pour la carte, on pourrait en établir une avec une page « A.P.G. » et une page « Amicales ».

Un ancien P.G. qui paierait sa cotisation serait automatiquement inscrit à l'Association départementale et à l'Amicale de son Stalag. Mais il faudrait réaliser cela avant qu'il ne soit trop tard. Nous sommes membres de la grande famille des combattants mais nous ne pouvons pas y aller dispersés.

Tout ceci paraît très facile lorsqu'on l'expose mais cela est très difficile à transposer sur le plan pratique.

Je suis tout à fait disposé à reprendre la question avec la Fédération en tant qu'U.N.A.C. d'abord, mais nous en préviendrons l'U.N.E.G.

En ce qui concerne l'organisation par Wehrkreis, nous reprendrons à l'U.N.A.C. le projet tel qu'il est. Pour le problème de l'articulation des Amicales avec l'U.N.A.C., c'est la bonne solution.

Quant au troisième rapport : Unité U.N.A.C.-F.N.C.P.G., nous poursuivons nos efforts pour faire aboutir cette unité. Une fois l'Assemblée générale de l'U.N.A.C. tenue, nous reprendrons la question des cotisations et de la carte unique. Je crois que, si les camarades de l'Association départementale du Rhône veulent travailler avec les représentants des Amicales dans ce sens ils pourront ensemble trouver les éléments de la solution et les apporter à Paris.

Sur cette conclusion de Seydoux, Pagay reprend la parole pour le remercier et pour rappeler que, dans le Rhône, la position n'a pas changé, un désir reste profond, c'est le désir de l'Unité.

Rinaudo, en tant que représentant de l'A.D.C.P.G. du Rhône, remercie Pagay d'avoir bien voulu inviter l'Association départementale à ce Congrès et rappelle les rapports cordiaux entretenus entre les deux organismes.

Grain exprime le désir que les membres dirigeants des Amicales et de la Fédération n'oublient pas qu'en partant de la base il y a simplement un ancien prisonnier que l'on tire soit d'un côté soit de l'autre (F.N.C.P.G., U.N.A.C., U.N.E.G.) mais qu'au fond il n'y a qu'un seul homme ancien prisonnier qui, finalement, ne sait plus où aller.

Après la séance a eu lieu à « Notre Baraque » un reportage réalisé par la Radiodiffusion Française et au cours duquel on a pu entendre René Seydoux, président de l'U.N.A.C.; Rinaudo, représentant l'A.D.C.P.G. et Pagay, délégué régional de l'U.N.A.C.

Un repas en commun, pris à « Notre Baraque » et groupant un grand nombre de congressistes, termina cette journée dans une ambiance pleine de camaraderie.

PETITES ANNONCES

DEMANDES D'EMPLOI

Notre camarade Imart André, du XVII B, serait désireux de trouver pour sa femme une place de concierge ou gardien qui leur permettrait de conserver leur enfant près d'eux. Il accepterait de quitter le département de la Seine, si un emploi sérieux leur était proposé en Province. Faire offre au Bureau de l'Amicale XVII B ou prendre contact directement avec Imart André, 4, rue de la Touche, Alfortville (Seine).

Notre camarade Aric Casimir, du XVII B, possédant voiture et parlant allemand, cherche situation de représentant, de préférence dans accessoires automobiles, et éventuellement carte de représentation annexe. Région : Sarre de préférence ou Bretagne. Ecrire directement à : Aric Casimir, 2, rue St-Charles, Versailles (Seine-et-Oise).

Ingénieur A. et M., 25 ans de pratique en Direction Industrielle, mécanicien générale, travail et emboutissage métaux en bandes et feuilles, au courant des méthodes modernes, références excellentes, recherche, par convenance personnelle, activité nouvelle pour les 15 années à venir, dans emballage métallique, préférence Direction technico-commerciale, demandant de l'initiative, de la méthode et une grande expérience. Faire offre au Secrétariat de l'Oflag II B.

Veuve de guerre, deux enfants à charge, recherche des travaux de dactylographie. Excellente sténo-dactylographe, est capable de transcrire des textes techniques, en particulier des mémoires ou des thèses médicales. Faire offre à l'Amicale du Stalag IV A.

Camarade du II B, (habitant Paris), cadre commercial, longues références, désirant changer situation pour convenances personnelles cherche collaboration affaire sérieuse, seconder direction, inspection, visite clientèle. S'adresser Secrétariat du II B.

OFFRES D'EMPLOI

Desalbres Marcel, ex-XII B/F (Orne), cherche représentants pour la Région parisienne (en vue placement de calvados et de cidre), ayant déjà leurs clients. S'adresser au Secrétariat du XII B/F.

A. et R. BARRIÈRE frères

VINS FINS ET SPIRITUEUX

Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière

41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux

(Ancien de l'Oflag XVII A - Baraque 22)

Représentants demandés

10, RUE PIERRE-PICARD
PARIS-18^e

RADIO-CARILLON

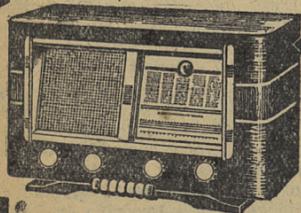
A. NOËL
EX-P.G.

FOURNISSEUR DE LA F.N.C.P.G. ET ŒUVRES A.C.P.G.

SANS INTERMÉDIAIRES - SANS VOUS DÉRANGER
DIRECTEMENT DE MON ATELIER AUX CAMARADES A.C.P.G.

EXPÉDITION RAPIDE DANS TOUTE LA FRANCE

Pour vous rendre compte de la qualité de mes appareils
réglement après réception et essai.



CARILLON 621

6 LAMPES - ALTERNATIF
MODELE MOYEN
GARANTIE : 3 ANS
(LAMPES : 8 MOIS) Rendu Domicile 14.000

LONG. 44 cm - HAUT. 26 cm - LARG. 24 cm

12 MODELES 5 A 8 LAMPES
COMBINÉ RADIO - PHONO
CATALOGUE GRATUIT

CADRES ANTIPARASITES

SUR DEMANDE, FACILITÉS DE PAIEMENT

CAMPEURS

Pour vos sorties, adoptez les sacs de couchage

ALPCAN

En vente dans tous les magasins de sport

Ets Grain, fabricants, 9, rue Pierre-Corneille, Lyon

VOICI VENIR LES VACANCES

Il n'est jamais trop tôt pour organiser ses songes annuels, car attendre la dernière minute, c'est s'exposer à gâcher toutes ses vacances faute de trouver des places dans les hôtels ou simplement dans les trains.

Avec « Vacances-Tourisme », en toutes saisons, à votre choix, vous pouvez aux meilleures conditions vous reposer dans un bon hôtel, voyager individuellement ou en famille, participer à un voyage en groupe, en France ou à l'Etranger.

Demandez donc dès maintenant à « Vacances-Tourisme » son bulletin Eté 1951. Vous y trouverez une nomenclature détaillée de ses :

VOYAGES EN GROUPES. — Vacances sur la Riviera, la Route des Grandes Alpes; Provence, Camargue, Riviera, Georges du Verdon; de la Côte Basque au Centre des Pyrénées; la Corse; des Pyrénées-Orientales à la Côte Vermeille; avec prolongation Costa Brava-Barcelone-Les Baléares.

VOYAGES INDIVIDUELS. — Des pics Pyrénéens aux Plages Basques; Littoral, Nice, Route des Alpes; Nice, Corniche d'Or, Marseille; Route des Alpes, Riviera, Vallée du Rhône; Excursions au départ de Nice; La Provence Romaine, Marseille; Circuit de l'île de Beauté; Excursions au départ de Paris; La Côte d'Emeraude et la Route de Bretagne; La Côte de Granit rose, Perros-Guirec; Circuit des Gaussets et les Gorges du Tarn, Châteaux de la Dordogne.

SEJOURS DE VACANCES AVEC EXCURSIONS. — Dans le Jura : Salins.

En Alsace : Gérardmer; Dans les Pyrénées : Saint-Jean-de-Luz, Biarritz, Lourdes, Cauterets, Luchon, Ax-les-Thermes, Andorre; Dans les Alpes : Grenoble, Chamonix, Aix-les-Bains, Thonon.

Séjour de vacances ne comprenant que la pension.

Voyages à l'Etranger.

Etc...

Pour vous procurer cette intéressante brochure et tous renseignements complémentaires, adressez-vous à Vacances-Tourisme :

PARIS : 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Tél. : TRI 78-44;

LYON : Pavillon du Tourisme, place Bellecour, Tél. : FRAN 08-34.

BOURGES : 22, rue Notre-Dame, Tél. : 326;

NICE : 2, rue Gustave-Deloye, Tél. : 525-26;

ROUEN : 40, rue aux Juifs.

CHAMPAGNE

Le Brun-Domi

(ancien du II A)

Monthelon, par Epernay

(Marne)

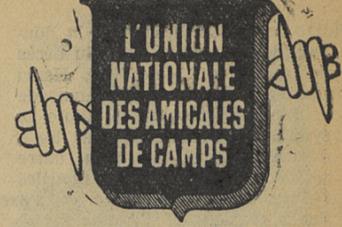
vous offre

ses meilleurs vins

aux meilleurs prix



Mieux vaut tard... que jamais



Nous avons assez souvent protesté dans ces colonnes contre la force d'inertie opposée trop généralement par les pouvoirs publics, — et par certains services en particulier, — aux revendications pourtant bien modérées des anciens combattants et victimes de guerre; nous avons assez nettement crié notre indignation devant d'inadmissibles carences volontaires, pour ne pas être taxables de flagornerie lorsque nous constaterons, aujourd'hui, qu'un commencement de satisfaction nous a, enfin, été donné au cours de ces dernières semaines.

Tout d'abord, — sans doute beaucoup sur les instances de son collègue le ministre des A.C. et V.G. mais peut-être un peu aussi sous la pression de bon nombre de parlementaires justement soucieux de ne pas arriver les mains vides devant un corps électoral dont ils se souviennent soudain que nous faisons partie, — tout d'abord le ministre du Budget, non sans s'être fait tirer l'oreille, s'est décidé à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale un rectificatif au budget des anciens combattants.

Il a, certainement, dû y avoir des grincements de dents parmi les « techniciens » financiers, spécialistes du jeu de l'élastique dès qu'il s'agit du pauvre A.C., cette coutumière victime expiatoire.

Mais pourtant, et pour une fois, ces messieurs ont été contraints, ainsi que nous le montrons d'autre part, de lâcher un peu de lest en ce qui concerne les pensions militaires, la retraite du combattant le pécule des P.G.

Oh ! pour ce qui est des deux premiers points, nous n'en sommes pas encore à voir établir une parité parfaitement équitable ni même simplement un rapport constant avec telles indemnités automatiquement adaptées au coût de la vie, les indemnités parlementaires, par exemple.

Pas davantage il n'est question encore du pécule du P.G. vivant, si mal que ce soit. Toutefois, une deuxième tran-

che de 500 millions est allouée, cette fois-ci, aux ayants cause des camarades morts des suites de la captivité.

Pour des raisons vraisemblablement identiques à celles qui ont présidé au dépôt du rectificatif, nous avons eu l'agréable surprise de voir sortir, — tout arrive !... — le fameux formulaire, le sacro-saint questionnaire que devront remplir les « ayants cause des prisonniers de guerre décédés en captivité ». Malgré qu'il soit venu largement à terme, de-

puis le 8 août 1950 qu'il est en gestation, on ne peut pas dire, — vous vous en rendez compte par les précisions que vous trouverez d'autre part, — qu'il soit tout à fait au point.

Quoi qu'il en soit, si mal fichu soit-il, il a un avantage : il existe... et nous pouvons, dès lors, espérer qu'avant 1953, la première tranche de 500 millions s'en ira vers ses destinataires.

Un autre fait à porter au crédit de l'Administration, —

et cette fois nous n'ironisons pas, — c'est la publication d'un décret n° 51-469, en date du 24 avril 1951 (inséré au « Journal Officiel » du 26 avril 1951... et des jours suivants) et « codifiant les textes législatifs concernant les pensions militaires d'invalidité, les diverses pensions d'invalidité soumises à un régime analogue, les droits et avantages attachés à la qualité d'ancien combattant ou de victime de la guerre ».

Au milieu de quelque 300 textes, plus ou moins contra-

dictoires, qui régissaient la matière, et dont certains devaient être plutôt désuets, — le décret ne fait-il pas mention d'un édit d'avril 1674... — il était assez facile de s'embrouiller les méninges.

Le nouveau décret, — qui porte la signature de douze ministres... pas moins, — permettra certainement à l'A.C. et V.G. « moyen » de s'y reconnaître un peu mieux. Et nous ne manquerons pas d'en extraire pour vous les passages les plus intéressants parmi les milliers de lignes qu'il comporte encore, bien qu'ayant pour but de résumer la matière !...

Signalons, dès maintenant, un point important et qui a terni notre plaisir de cette publication de caractère pratique, — ce qui est, hélas ! rare dans ce domaine : le trop fameux délai de forclusion de cinq ans reste en vigueur.

C'eût pourtant été une bonne occasion de faire disparaître cette clause inique mais, il est vrai, bien commode pour limiter la responsabilité civile de l'Etat mauvais débiteur autant qu'exigeant créancier.

Et cette mesure de simple justice, de loyale réparation, eût donné tout son sens à l'article qui sert de frontispice au nouveau code :

« La République française, reconnaissante envers ceux qui, militaires des armées de terre, de mer ou de l'air, membres des Forces françaises de l'intérieur, membres de la Résistance, déportés et internés de la Résistance, déportés et internés politiques, réfractaires, ont contribué à assurer le salut de la patrie, s'incline devant eux et devant leurs familles.

« Elle proclame et détermine leurs droits et ceux de leurs ayants cause... »

« Des mots, toujours des mots », disait Shakespeare par la bouche d'Hamlet.

« Des mots sur nos maux », aurait ricané Gavroche, dont le père spirituel ne dédaignait pas les calembours.

Marcel L.C. Moysé.

Trois mois exactement après la circulaire 1076 du 23 janvier 1951, — qui en annonçait la sortie des presses comme prochaine, — les formules de demande d'allocation du pécule aux ayants cause des prisonniers de guerre décédés en captivité sont enfin mises en circulation par les délégations inter-départementales des A.C. et V.G. (Pour la Seine : 11, rue Etienne-Marcel prolongée). Mais nous restons à la disposition des éventuels ayants cause pour leur en délivrer, à la Maison des Amicales nationales de Camp, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), ou pour leur en faire parvenir sur simple lettre accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse.

De même, chacune de nos Amicales se fera un devoir de fournir tous renseignements complémentaires sur les formalités à remplir ainsi que sur les pièces à joindre.

Toutefois, dès maintenant, nous tenons à rappeler aux familles de nos camarades divers points qui leur éviteront des démarches et des correspondances fastidieuses.

Ces précisions peuvent avoir leur utilité car l'imprimé officiel est loin d'être explicite pour qui n'a pas étudié soigneusement la circulaire 1076... qu'il eût cependant été d'un élémentaire bon sens de reproduire au dos de la formule.

Mais ne discutons pas sur les raisons qui font que l'Administration aime à s'entourer de brouillard... peut-être comme la seiche... afin de dérouter l'adversaire, en l'occurrence l'ayant cause. Et analysons paragraphe par paragraphe le questionnaire à remplir.

Tout d'abord, une première précaution : écrire très lisiblement et remplir très complètement l'imprimé de façon à ne pas donner au service destinataire l'occasion d'égarer le dossier ou le prétexte de le renvoyer comme non réglementaire.

Pour le nom, le prénom, la qualité du demandeur (veuves, descendant, ascendant, administrateur légal des enfants mineurs), aucune difficulté. Attention pourtant à la pièce réclamée pour chacun des enfants mineurs : bulletin de nais-

L'ALLOCATION DU PÉCULE AUX AYANTS CAUSE DES P.G. DÉCÉDÉS EN CAPTIVITÉ

sance (que la mairie du lieu de naissance vous délivrera ou vous enverra contre demande accompagnée d'une enveloppe affranchie à 15 fr.).

Pour les renseignements concernant le prisonnier de guerre décédé, ne pas oublier l'extrait sur papier libre de l'acte de naissance, la copie, s'il y a lieu, du décret de naturalisation, l'extrait de transcription du décès sur les registres communaux, toutes pièces que la formule indique comme indispensables en omettant pourtant d'en

énumérer deux autres que la circulaire 1076 désignait formellement : le certificat modèle M (délivré par le ministère des A.C. et V.G. aux ayants cause des P.G. décédés); une pièce légalisée attestant la profession du défunt lors de sa mobilisation.

Cette dernière attestation devra être réclamée à l'employeur de l'époque ou à son successeur.

Quant au certificat modèle M, il peut être délivré : pour la Seine, par le service des P.G., 16, rue d'Artois, Paris (8^e); pour la province, par la délégation du service interdépartemental des A.C. et V.G.

Dans l'un et l'autre cas, le demandeur doit joindre à sa demande de certificat modèle M (demande qui doit être rédigée sur une formule spéciale délivrée par l'un des services ci-dessus énumérés, mais que nous pouvons procurer) :

- un extrait de transcription du décès sur les registres communaux (portant l'inscription marginale : « Mort pour la France »);
- une lettre ou une carte provenant du prisonnier et portant l'indication du camp où il était interné (ou, à défaut, une attestation indiquant à quel camp appartenait le P.G. décédé et précisant qu'il y est mort. Cette pièce peut être délivrée par l'Amicale du camp.)

Désireux d'être utiles aux ayants droit de nos infortunés camarades, nous nous chargeons de transmettre les demandes de certificat modèle M.

Pour cela, il suffira aux intéressés de nous envoyer à notre adresse, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), l'extrait de transcription de décès, auquel l'Amicale joindra, si l'ayant cause ne possède ni carte ni lettre en provenance du camp, un certificat d'appartenance à ce camp.

Nous transmettrons de même les formulaires de demande de pécule. Il y aura lieu alors de joindre à ce questionnaire les pièces énumérées plus haut.

Mais n'oubliez pas de joindre aux envois de pièces comme aux demandes de renseignements une enveloppe timbrée pour la réponse.

PENSEZ AUX VACANCES DE VOS ENFANTS

Pour les placements familiaux dans la Sarthe, nous insistons tout particulièrement pour que les inscriptions soient faites rapidement, les listes d'inscription devant être closes

LE 25 JUIN

LES DESIDERATA DES VEUVES ET ORPHELINS DE GUERRE

A l'issue de son VIII^e congrès, l'Association des Veuves et Orphelins de Guerre a présenté à M. Louis Jacquinot, ministre des A.C. et V.G., les vœux suivants :

- Un nouvel effort et des garanties indispensables en ce qui concerne l'alignement des pensions de veuves à la moitié de celles des invalides à 100 p. 100.
 - La revalorisation des suppléments familiaux et leur fixation à un taux uniforme.
 - Le règlement de la question des crédits de l'Office national des anciens combattants.
 - L'extension du bénéfice de la Sécurité sociale aux veuves ayant une pension de victime civile.
- D'autre part, le congrès a réclamé instamment le respect de la loi sur l'emploi obligatoire. Ce qui, estiment les congressistes, résoudrait le problème du travail pour les victimes de guerre.

Réservez votre DIMANCHE 1^{er} JUILLET 1951 pour la GRANDE FETE CHAMPETRE organisée sous le patronage de l'U.N.A.C.

dans le cadre accueillant du parc et du château de Montigny-les-Cormeilles avec la participation de nombreuses vedettes du théâtre et du music-hall

Tous détails au secrétariat de l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), où vous avez intérêt à vous faire inscrire dès maintenant pour bénéficier des conditions spéciales de voyage aller et retour avec des réductions de 30 et 40 %.

CE QU'EST LE SERVICE D'ACHAT

Nous tenons à rappeler à ceux de nos camarades qui n'ont pas encore profité du très sérieux avantage que peut leur procurer le Service d'Achats qu'ils peuvent demander un carnet de bons de réduction qui leur sera adressé (contre l'envoi de 35 fr. en timbres-poste au G.E.A., 12, rue de Paradis, Paris (10^e)).

Ils peuvent également retirer ce carnet de réduction, qui leur sera remis sur présentation de la carte de leur Amicale, au siège du G.E.A., 12, rue de Paradis, Paris (10^e), métro : Gare de l'Est, ouvert tous les jours de 9 à 19 h. sans interruption (sauf le dimanche).

Munis de ce carnet nos camarades pourront obtenir des réductions immédiates de l'ordre de 10 à 25 %, de prix de gros ou de fabrique sur tous leurs achats, notamment : Ameublement, Appareils ménagers, Appareils électriques, tous Appareils de chauffage, Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie, Maroquinerie, Articles de voyage, Habillement, Chaussures (homme, femme, enfant), Lingerie et Bonneterie, Parfumerie, T.S.F., Voitures d'enfant, Jouets, Optique et Lunetterie, Articles de Sport et Camping, Cycles et Motos, Coutellerie, tous les Combustibles, etc., etc...

Nos camarades et leur famille peuvent utilement visiter la très intéressante exposition-échantillonnage qui se tient en permanence au siège du G.E.A., où le meilleur accueil leur sera réservé.

Demandez votre carnet de bons d'achats et utilisez-le en toutes circonstances, vous serez agréablement surpris des économies sensibles que vous réaliserez en vous en servant.

AVIS IMPORTANT

pour ceux de nos camarades déjà détenteurs d'un carnet. Bien que les anciens carnets soient toujours valables, les détenteurs d'un carnet dont la couverture n'est pas cartonnée ont intérêt à échanger leur carnet ancien contre celui de la nouvelle édition qui comporte de nouveaux journaux et mentionne quelques augmentations des ristournes consenties à nos amis.

Pour échanger, retourner l'ancien carnet au G.E.A., 12, rue de Paradis, Paris (10^e), avec un timbre-poste pour l'envoi du nouveau.

LE RECTIFICATIF AU BUDGET DES PENSIONS

ARTICLE A

Le montant des pensions de guerre, des majorations pour enfants, des allocations spéciales aux grands mutilés, des indemnités de soins aux tuberculeux, des allocations spéciales aux enfants infirmes, des pensions de veuves, des pensions d'ascendants, visées aux articles 9, 16, 19, 20, 31 à 34, 38, 41, 50 à 52, 72 à 74 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre annexé au décret n° 47-2084 du 20 octobre 1947 est majoré de 5 % à compter du 1^{er} mars 1951.

Les pensions ainsi déterminées à l'exclusion des pensions de veuves visées aux articles 50 à 52 du Code des pensions d'invalidité sont majorées de 12,50 % de leur montant, à compter du 1^{er} juillet 1951, cette majoration étant portée à 25 %, à compter du 25 décembre 1951.

Dans les mêmes conditions, le taux de majoration des pensions de veuves non visées aux deux derniers alinéas de l'article 51 du Code des pensions militaires d'invalidité et dont le montant est déterminé à l'article 3 est fixé à 17,50 pour cent à compter du 1^{er} juillet et à 30 % à compter du 25 décembre 1951.

ARTICLE B

Le montant des pensions allouées aux veuves de guerre non remariées, ayant des enfants susceptibles de prétendre à la pension principale d'orphelin et à charge au sens de la législation sur les allocations familiales est fixé comme suit :

Taux spécial au 1^{er} juillet 1951 :

Un enfant : 89.976 fr., au taux exceptionnel; taux normal 70.232; taux de réversion 50.493;
Deux enfants : 100.976; 81.232 et 61.488;
Trois enfants : 124.472; 102.728 et 82.984.

11.000 francs par enfant au-dessus de trois.

A dater du 23 décembre 1951 :

Un enfant : 99.752; 77.901 et 56.064;
Deux enfants : 112.128; 90.294 et 68.440;
Trois enfants : 135.448; 113.604 et 91.756.

12.376 francs en plus par enfant au-dessus de trois.

ARTICLE C

Le montant de la pension des orphelins est fixé conformément aux dispositions de l'article 50 et majoré à partir du deuxième enfant dans les conditions prévues aux deux derniers alinéas de la loi.

ARTICLE E

A partir du 1^{er} juillet 1951, le taux de base de la retraite du Combattant, fixé par l'article 19 de la loi du 31 mars 1932 est élevé à 3.600 francs, en faveur des bénéficiaires âgés de plus de soixante-cinq ans.

Prisonniers de guerre : Il est alloué aux ayants cause des prisonniers de guerre décédés des suites de la captivité, un pécule dont le taux et les modalités d'attribution seront fixés par arrêté du ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, du ministre des Finances et des Affaires économiques et du ministre du Budget.

DECES

Notre ami Jean Desnoes a la douleur de nous faire part du décès de sa mère, Mme Vve Henri Desnoes. Que notre camarade veuille bien trouver ici toute la sympathie attristée de ses amis de l'Amicale. L'ami Jean, outre ses occupations dans les modèles réduits de l'aéronautique, est un fidèle soutien de l'Amicale.

Mme et notre ami Amable Poupat et leur fille ont la douleur de nous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mme Vve Depardieu, leur mère et grand-mère.

Que notre ami et sa famille reçoivent nos sincères condoléances.

NAISSANCES

Notre camarade R. Mougin nous fait connaître que, le 10 mars 1951, Mlle Nicole Mougin faisait son entrée dans le monde des vivants.

Longue vie et prospérité au nouveau petit V B.

AU COURRIER

Avant de présenter nos nombreux correspondants, je voudrais, moi aussi, raconter une histoire. Elle me vient du temps de la drôle de guerre, à l'époque où nous étions déjà des prisonniers en puissance.

Cela se passe dans un cantonnement du côté d'Angevillers, près du Luxembourg. Un inspecteur du service d'hygiène vient visiter le cantonnement.

— Quelles précautions prenez-vous contre la typhoïde ? demande-t-il au sous-officier chef du cantonnement.

— D'abord, nous faisons bouillir l'eau...

LE BILLET DU P'TIT CHEF

(Suite de la page 1)

Accident du travail

George Brooks, de Melbourne (Australie), a obtenu par jugement des dommages-intérêts de la maison qui l'emploie pour le motif suivant : « S'est décroché la mâchoire en bâillant pendant les heures de service, par suite de l'inactivité à laquelle il était contraint. »
Heureux pays !

Police !

Et voici trois histoires policières américaines :

A Capitola (Californie), la police entreprit une grande démonstration des méthodes de lutte contre le vol des voitures. Au cours de l'un des exercices... l'auto du commissaire central disparut !
Encore une expérience concluante !

Quant on accusa Austin Grace d'avoir incendié volontairement sa maison, il présenta un alibi irréfutable : « Ce jour-là, j'étais à Détroit en train de voler une voiture ».

La police en a pris bonne note !

William Manning, ayant laissé, dans une rue de Spring-Lake (Michigan), sa voiture achetée en 1947, a retrouvé à la place une auto de même marque, mais fabriquée en 1937.

Comme le temps passe !

Les pauvres gens

Un gentil petit mariage, comme on en voit tous les samedis dans les mairies populaires, vient d'avoir lieu il y a quelque temps; le repas fut fort simple et les cadeaux furent à la mesure des possibilités des amis et connaissances ! La jeune épouse s'est vu remettre par son époux la fameuse bague aux diamants bleus et blancs; Joseph Staline a tenu à lui offrir un manteau de fourrure

Waterman



— Parfait, et ensuite ?
— Nous la filtrons.
— De mieux en mieux !
— Enfin, pour être plus sûrs de ne courir aucun risque, nous buvons du pinard.
Ne vaut-elle pas son pesant d'or ?

Et puisque nous sommes dans le rayon du vin, ne quittons pas la région viticole de l'Aude sans adresser à notre ami Ernest Barrière, à Rieux-Minervois, toutes nos amitiés et lui rappeler que nous attendons avec impatience sa collaboration écrite à notre bulletin qu'il a cessée momentanément. Ce n'est pourtant pas la saison des vacances !

De Nemours, en Seine-et-Marne, notre camarade R. Charles, 13, rue du Château, adresse toutes ses amitiés aux anciens bouffis et tailleurs du camp ainsi qu'à Loonis. Les bords du Loing sont merveilleux au printemps et nous envions notre ami Charles d'y pouvoir taquiner ablettes et goujons.

Un autre tailleur, artiste des ciseaux, notre camarade Ernest Vauban, 85, rue Canrobert, Marcq-en-Barœul (Nord), envoie son bon souvenir à tous les anciens du V B.

Les ex-tailleurs disponibles qui viennent hanter nos vastes bureaux : les Faure, Boubert, Rupé, Debroy et Rysto, adressent à leurs deux collègues leur confraternelle amitié.

Notre camarade Joseph Gaillard, 15, rue de la Roche-Arnaud, au Puy, se rappelle au bon souvenir de ses anciens copains de capti-

de 52 millions et, à l'heureux (! ?) époux, une garniture de bureau en cuir et diamants noirs; quelques rois, présidents et amis de la famille, ont offert au petit bonheur : des candélabres d'argent, des vases de cristal, des services de Sèvres, objets précieux, pièces de collections, etc... Les robes de la jeune mariée venaient de Paris. Une tonne de fleurs hollandaises avaient été transportées sur place. Le « oui » fut prononcé dans le salon ivoire, tandis que les invités étaient reçus dans les salons d'apparat et la fameuse galerie des glaces. Un petit dîner tout amical réunit trois cents personnalités.

Bref, dans l'ensemble, une bonne petite journée !

A titre indicatif, il s'agissait du mariage de Soraya Bakhtiar et du shah de Perse. Au fait, le shah, le shah... chat = à la miaou... miaou (air connu), etc...

Quant au roi de l'Arabie Séoudite, il ne porte que des robes tissées à la main et des taines épaissées. Un quotidien nous apprend qu'il possède le harem le plus coûteux du monde. Personne ne connaît le nombre exact de ses femmes, mais ce roi de 70 ans a dépensé dernièrement 1.800.000 fr. de parfums à l'occasion d'une réception à grand spectacle. On ignore également le nombre de ses filles, mais on connaît 57 de ses fils. Trois de ces derniers ayant passé dernièrement quelques semaines de vacances en Europe et en France, ce bon père a réglé pour ces petits galopins un total de « menues dépenses » s'élevant à 17 millions.

Avoir un père comme ça, c'est du gâteau ! Mais quelles histoires de famille au partage de l'héritage !

Un homme pratique

Puisque nous sommes dans les histoires de mariage, terminons par celle-ci :

Un jeune fermier irlandais vient de passer une annonce dans le journal local : « Cherche une femme avec tracteur; prière envoyer photo... du tracteur !!! »

Jean Debroy.

HISTOIRES DU TEMPS PERDU

Le livre du Stalag V B

en vente au siège de l'Amicale

PRIX : 350 fr.

CARNET DU V B

Nos Réunions mensuelles

JEUDI 7 JUIN
JEUDI 5 JUILLET
à 18 h. 30

tivité. De l'ancienne capitale du Velay, notre camarade, délaissant la dentelle, nous envoie toutes ses amitiés.

Trois empereurs et un roi c'est beaucoup pour un seul pays et pourtant c'est le lot fourni par la famille de Courtenay illustre famille du Loiret. Et, de la ville du même nom, nous parvient un gentil mandat d'un homme connu à Villingen; c'est de notre ami Koenig qu'il s'agit. Ses amis se rappellent à son bon souvenir.

Ne croyez pas que les dons ne viennent que de province; notre ami Jacques Lorient, 12, rue Montmartre, à Paris, nous adresse 1.000 fr. qui sont les bienvenus. C'est grâce à de tels amis que notre Amicale peut faire face à ses obligations. Notre trésorier, l'ami Gehin, voudrait bien recevoir chaque matin dans son courrier beaucoup de billets de banque grand format.

Vous pouvez d'ailleurs avoir toute confiance en notre ami Mille. Comme gardien de notre boîte à phynances, on ne fait pas mieux. Ecoutez ça : Un teneur breveté vint un jour lui rendre visite au bureau de l'Amicale pour essayer de lui soutirer quelques fafiots :

— Tu peux me prêter deux mille francs ?
— Je m'excuse, mon pauvre vieux, mais je n'ai pas d'argent sur moi !
— Et chez toi ?
— Ça va, merci !

Soyez sans crainte, généreux donateurs, la caisse est bien gardée et Adolphe Fosez, d'Ajaccio, peut dormir tranquille. Son don généreux sera bien employé. Et tous ses amis recevront avec plaisir le bonjour qu'il leur adresse.

Remercions également notre camarade Jean Fontaine pour son mandat. La crise du logement ne l'a pas empêché, le veinard, de trouver un logement au 114, Grande-Rue, à Bar-sur-Seine (Aube). Toutes nos félicitations pour cet acte de débrouillardise.

De la patrie de Clodion, Isabey, St-Lambert, Dombasle, et du maître dentiste Blin, nous vient un gentil bonjour à tous ses amis, adressé par notre camarade Lucien Bernier 14, rue Emile-Bertin, à Nancy. Nancy, déjà célèbre par ses sonneries militaires, recèle une quantité incroyable d'anciens V B. Que sont devenus le pharmacien Peret, le bouff Renkes et tous les autres ? Quel Nancéen nous donnera de leurs nouvelles ?

Quant à notre ami René Berthemet, de Beauvois, par Forêt (Aisne), c'est de ses anciens camarades de Schveningen qu'il voudrait avoir des messages d'amitié. Il adresse à tous son bon et fraternel souvenir.

Allé ! allé ! le Kommando du Waldorf ?... Ne quittez pas ! on vous parle du 110, boulevard Mortier, à Paris. C'est notre ami Lucien Augu qui demande la

MAISONS RECOMMANDEES

FAURE, Fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e).

G. MENIER, Optique, Photo, Cinéma, 22, rue du Faubourg - Saint - Martin, Paris (10^e).

communication. Qui lui répondra ?

Mais ne coupons pas avant d'avoir adressé à notre ami Soyeur Roger, de Lislet, par Montcornet, nos remerciements pour son mandat du 6 avril.

Notre ami René de Saint-Jean, le compositeur de tant d'airs célèbres au Stalag, a une façon originale de se rappeler à notre bon souvenir. Il nous adresse deux adhésions nouvelles. Tous ses anciens collègues musiciens et les autres adressent à leur bon gros pianiste toutes leurs amitiés et souhaitent le voir un jour au Bouthéon, où, soit dit en passant... il y a un piano bien accordé.

Vous connaissez Potalier ? Non ? Voyons, rappelez-vous l'homme-serpent du Stalag, celui qui nous stupéfiait par sa souplesse extraordinaire et qui fut recordman des évasions au Stalag : huit départs à son actif ! Il aurait besoin de quelques attestations. Si, parmi les membres de l'Amicale, il y a quelques anciens compagnons d'évasion, qu'ils veuillent bien nous adresser leur attestation. Même si vous avez été témoins d'une tentative, faites-nous le savoir.

NOS ABBES

Avant de vous donner des nouvelles de nos amis, dédions-leur cette petite histoire :

Un digne révérend d'une importante localité du Texas voulut un jour connaître l'effet que peut produire son sermon dominical sur l'âme de ses fidèles. Il s'en fut donc un dimanche matin à la station de radio de la ville où il fit

ÉCHOS DU VOYAGE A MONS

(Suite de la page 1)

Maintenant, il a en quelque sorte une part de fondateur et, malgré les obligations de son ministère, s'efforce toujours de rallier la Belgique au moment de l'Assemblée générale.

Son pied-à-terre est à Mons, chez Hambye, un autre grand amateur du mouvement V B. Cette année, Hambye était absent et nous déplorons de n'avoir pu rencontrer cet excellent camarade, actuellement retenu, en tant qu'officier de réserve, par une période militaire... en Allemagne.

Déjà, à Bruxelles, Rupé parlait de petits drapeaux. « Ça ferait plus officiel sur les voitures ! » disait-il. Comme on était pressé par le temps, on partit sans drapeaux, mais l'idée cheminait. Sur la route de Mons, après une agglomération, plus de Rupé. Nous émettions différentes hypothèses, dont la plus logique était qu'il avait pris la route de gauche, au lieu de tourner à droite ! Au bout d'un quart d'heure, nous allions rebrousse chemin, quand la « Vedette » reparut à toute allure... pavoisée de fanions belges.

Et c'est ainsi, drapeau claquant au vent, que nous fîmes notre entrée à Mons, à l'instant précis où la neige se mettait à tomber à gros flocons.

Comme il faut jamais perdre le sens des affaires, nous avons emmené à Mons 50 exemplaires d'« Histoires du Temps Perdu ». Les vendre en totalité semblait un gageur. Eh bien ! en dix minutes, tous les livres avaient trouvé acquéreurs, à part quelques exemplaires que nous avions réservés aux anciens P.G. belges en traitement dans un sanatorium suisse. Sur le produit de la vente, nous avons ristourné à l'Amicale belge, 10 fr. par livre, soit 500 fr. belges... Ce qui fait que tout le monde se frottait les mains...

Comme chez nous, les candidats au poste de membre du Bureau sont plutôt rares. Le Comité devait procéder au remplacement de cinq membres sortants. Malgré les appels pressants du président, les volontaires ne se poussaient guère au portillon. Un moment, Arnold André, relancé par un voisin, fut sur le point de lever le bras. Mais en fin de compte — c'est une histoire connue ! — les sortants furent réélus à l'unanimité...

Pour achever de nous mettre dans l'ambiance, nous eûmes, au

Le Gérant : PIFFAULT
Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

enregistrer les discours qu'il devait prononcer au service de onze heures. De retour au presbytère, il mit son poste de T.S.F. en action, posa le disque sur le pick-up et écouta, bien calé dans son fauteuil, savourant sa propre éloquence...

... Et il se réveilla juste à temps pour les vèpres.

Une lettre de notre ami, l'abbé Brismontier, 39, rue du Champ-de-Oiseaux, Rouen, qui regrette de n'avoir pu, lors de son dernier voyage à Paris, rencontrer d'anciens camarades. Il adresse à tous ses meilleures amitiés.

Nous rappelons à tous nos camarades que le Bureau de l'Amicale se réunit tous les jeudis à partir de 18 heures. Choisissez ce jour, de préférence, pour vos visites.

C'est avec joie que nous enregistrons la venue parmi nous de notre ami l'abbé Lamerand, l'ancien aumônier de Schveningen. Malheureusement, si nous sommes heureux de le compter des nôtres, nous sommes peinés de le savoir en mauvaise santé. Avec l'abbé Petit, Lamerand paie maintenant les effets de la captivité. Actifs, volontaires, toujours dévoués, nos deux abbés travaillèrent sans relâche à soulager leurs camarades prisonniers et exercèrent leur ministère malgré toutes les difficultés que créaient à plaisir les autorités allemandes.

Nous leur souhaitons de recouvrer rapidement la santé. Tous leurs amis se joignent à nous pour leur transmettre leur bon souvenir et toutes leurs amitiés.

Voici l'adresse de l'abbé Lamerand, 22, rue du Quesnoy, Wambrechies (Nord).

cours du repas, un intermède très prisé. Ce fut lorsqu'il s'agit de déterminer le nombre des convives ! Il y eut un petit moment de nervosité qui nous rappela de savoureux souvenirs : les appels au camp lorsque les gardiens ne parvenaient jamais à dénombrer les présents.

Tassoul brandissait des listes avec force gestes, il en refusait de manger : c'est tout dire ! Daulie vient à la rescousse, puis Destrain. On compta et recompta. Le patron du restaurant s'en mêla. Les résultats étaient toujours différents. De guerre lasse, on se mit d'accord sur 92...

Nous avons revu des camarades du Kommando d'Oberdischingen, près de Laupheim. Ils étaient là, une douzaine, tous originaires de la même région. Pendant la captivité, ils s'étaient juré de se réunir, dans la vie civile, au moins une fois par an. Depuis la libération, ils ne faillissent jamais à ce serment. Chaque année ils se rassemblent chez l'un d'eux — à tour de rôle — et festoyent durant deux jours sans désemparer. Les femmes ne sont pas admises... Voilà une tradition des plus recommandables...

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé

RYSTO Raymond

Ex-No 5305

Memb.Ordre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER

CHAMBRES

A COUCHER

ENSEMBLE STUDIO

REGENCE

EN MERISIER

FAUTEUILS BRIDGES

CANAPES - LITERIE

DEPOSITAIRE

DE CHAISES

DE CUISINE

ET

CHAISES RUSTIQUES

PAILLEES

Facilités de paiement

sur demande

Prix spéciaux

aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements

n'hésitez pas

à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATION